



## FICHE INSCRIPTION CANTINE - ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

A compléter et à remettre en Mairie avant le **20 Juillet 2026**

Réservé à l'administration Q.F. 2025 \_\_\_\_\_

Q.F. 2026 \_\_\_\_\_

Non fourni

### ENFANTS

NOM de l'enfant : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Garçon  Fille

Date de naissance \_\_\_\_\_ Classe/Enseignant \_\_\_\_\_

MATERNELLE  ELEMENTAIRE

Repas standard  Repas sans porc

NOM de l'enfant : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Garçon  Fille

Date de naissance \_\_\_\_\_ Classe/Enseignant \_\_\_\_\_

MATERNELLE  ELEMENTAIRE

Repas standard  Repas sans porc

### FOYER FISCAL ACTUEL

Parent 1

Nom : .....

Prénom : .....

N° et nom de voie :

Code Postal : .....

Commune : .....

fixe .....

portable .....

Adresse mail .....

professionnel .....

Parent 2

Nom : .....

Prénom : .....

N° et nom de voie :

Code Postal : .....

Commune : .....

fixe .....

portable .....

Adresse mail .....

professionnel .....

Je soussigné(e) :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à prendre en charge le règlement des factures de restauration scolaire de mon enfant.

Possibilité pour les parents séparés ou divorcés de créer deux dossiers différents avec un planning alterné des repas

Pennautier le .....

Signature

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, dans le cadre de l'exécution d'un contrat et d'une mission d'intérêt public, font l'objet d'un traitement destiné à la mairie pour la gestion des affaires périscolaires, extrascolaires et de petite enfance. Les destinataires des données sont les personnels habilités de la mairie. Les données sont conservées au regard des préconisations de la circulaire DGP/SIAF/2014/006. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement de vos données et le cas échéant d'un droit d'effacement, de portabilité et d'opposition. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser à la mairie par courriel à : [administration@pennautier11.fr](mailto:administration@pennautier11.fr). Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site internet.

## INSCRIPTIONS RESTAURATION SCOLAIRE



Les commandes, annulations, et paiement des repas de restauration scolaire s'effectuent via le portail famille de Carcassonne Agglo.

ATTENTION

Si votre (vos) enfant(s) n'est pas inscrit à l'ALAE, prenez rendez-vous pour une première inscription à l'antenne inscriptions AL/ALAE Villemoustaussou du CIAS 04.68.25.02.66

- 1 Connectez-vous sur le portail famille avec les **mêmes identifiants que pour l'ALAE (votre adresse mail + mot de passe) \*\***, cliquez sur « réservation » [https://portalssi.aqoraplus.fr/carcassonne/pck\\_home.home\\_view#/](https://portalssi.aqoraplus.fr/carcassonne/pck_home.home_view#/)  
*\*\*Si votre mot de passe ne fonctionne pas, vérifiez que votre adresse mail est bien celle renseignée sur votre fiche d'inscription, sinon faire « mot de passe oublié » pour en avoir un autre*

Cliquer en haut et à droite, onglet vert RESERVATIONS pour réserver les repas

Pour une meilleure organisation, il est vivement conseillé de réserver et/ou annuler les repas mensuellement ou annuellement via le portail famille de Carcassonne Agglo (se reporter au guide du portail famille sur la page d'accueil).

**Vous avez le choix uniquement entre un repas classique ou un repas sans porc. Le menu végétarien est servi à tous les enfants le Jeudi uniquement.**

- 2 Vérifiez l'exactitude de vos données (adresse, téléphone, mail...)
- 3 Si vous n'avez pas opté pour la facture électronique lors de l'inscription (conseillé), à réception de la facture, vous pouvez réaliser le paiement en ligne par carte bancaire. Possibilité également d'effectuer le paiement des repas en mairie (chèques ou espèces uniquement).
- 4 Modalités de réservation / annulation des repas



Toute modification devra être **obligatoirement réalisée via le « portail famille »** ou **exceptionnellement en mairie** par mail [social@pennautier11.fr](mailto:social@pennautier11.fr) ou téléphone au 04.68.25.35.79 dans le respect des délais ci-dessous

Toute modification doit intervenir la veille du jour concerné avant à heures (jours ouvrés)

Repas du LUNDI	Repas du MARDI	Repas du JEUDI	Repas du VENDREDI
Avant Vendredi 9h	Avant Lundi 9h	Avant Mardi 9h	Avant Jeudi 9h

Tout repas non annulé dans les délais sera facturé.

## 5 SORTIES SCOLAIRES

Afin de faciliter la gestion des repas de vos enfants, les enseignants nous indiqueront les dates des sorties scolaires ainsi que les classes concernées, ainsi les repas seront annulés automatiquement. **En revanche, si votre enfant ne participe pas à la sortie, vous devrez impérativement nous le signaler.**

## 6 TARIFS

**ATTENTION!**

Seul l'avis d'imposition détermine le prix du repas. (actuellement avis d'imposition 2024 faisant foi jusqu'au 30 septembre 2025) A compter du 1<sup>er</sup> octobre calcul établi avec avis imposition 2025. En l'absence de ce document le tarif/repas le plus élevé sera appliqué à partir du 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2025.

**Les familles extérieures au village auront le tarif le plus élevé.**

Méthode de calcul du Q.F. :

Le prix du repas est fonction du quotient familial calculé comme suit : *Détail salaires et autres revenus salariaux (avant abattement) du ou des avis d'imposition du Ménage divisé par 12 (Nombre de mois) divisé par le Nombre de parts noté sur le ou les avis d'imposition.*

**TARIFS REPAS** (Délibération du conseil municipal n°11/2022 du 29 mars 2022) – Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> août 2023

Q.F. Inférieur à 700 €	2.30 €
Q.F. Supérieur ou égal à 700 € et inférieur à 1100 €	3.40 €
Q.F. Supérieur ou égal à 1100 €	3.90 €
Tarif exceptionnel « Repas non réservés »	6.00 €

7

## ORIGINE DES PRODUITS

La mise en œuvre de la loi dite « EGALIM » nous conduit à proposer au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio. La maison de retraite Les Romarins poursuit les efforts en sens.

8

## ALLERGIES ALIMENTAIRES

Si votre enfant présente une allergie alimentaire certifiée par un médecin allergologue, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être conclu avant toute fréquentation du restaurant scolaire, et un panier-repas sera fourni par la famille.



Démarche à faire auprès du CIAS

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## CANTINE SCOLAIRE DE PENNAUTIER

Approuvé et rendu exécutoire par délibération  
n° 9 du Conseil municipal du 09 mai 2023

### **1 - FONCTIONNEMENT**

Le service de restauration scolaire est ouvert à tous les élèves des écoles élémentaire et maternelle, en période de classe uniquement.

Les inscriptions initiales sont prises au secrétariat de la Mairie. Le dossier d'inscription devra être déposé impérativement 8 jours avant la date de début de fréquentation.

Les enfants prenant le repas au restaurant scolaire sont obligatoirement inscrits à l'Accueil de Loisirs Périscolaire le temps du midi.

La préparation et la livraison des repas sont réalisés en liaison chaude, par le CCAS de Pennautier (Cuisine de L'EHPAD LES ROMARINS).

Les parents des enfants ayant des intolérances à certains aliments devront prendre contact avec le directeur(trice) de l'ALAE. Un PAI (projet d'accueil individualisé) sera alors proposé avec les autres partenaires concernés.

Le contrôle de la qualité des repas est assuré par le chef cuisinier et par une diététicienne. Une commission « Cantine » composée d'élus, de représentants des parents d'élèves, du personnel en charge de la restauration scolaire au CCAS et à la mairie se réunit semestriellement.

### **2 - MODALITÉS DE RÉSERVATION / ANNULATION**

La réservation et l'annulation de repas réservés sont à réaliser via le portail familles AGORA avec les mêmes identifiants que pour l'ALAE selon les modalités suivantes :

#### **AU PLUS TARD**

Le vendredi avant 9h00 pour le repas du lundi

Le lundi avant 09h00 pour le repas du mardi

Le mardi avant 09h00 pour le repas du jeudi

Le jeudi avant 09h00 pour le repas du vendredi

Le premier jour d'absence sera automatiquement facturé quel que soit le motif d'absence.

Exceptionnellement, les réservations ou annulations de repas peuvent être réalisées auprès du secrétariat de la mairie mais toujours dans le respect des délais ci-dessus.

### **6 - SORTIES SCOLAIRE SE DÉROULANT SUR UNE JOURNÉE COMPLÈTE**

Les directeurs(trices) des écoles signalent l'organisation d'une sortie à la Mairie.

Les enfants sont automatiquement désinscrits de la restauration.

En cas d'annulation d'une sortie signalée par les directeurs(trices) 8 jours avant la date de la sortie, les parents pourront réinscrivent l'enfant sur le portail famille.

En cas d'annulation d'une sortie signalée par les enseignants dans les 7 jours précédant la date de la sortie, les repas ne pourront pas être assurés.

Ils seront sous l'encadrement des animateurs de l'Accueil de Loisirs.

### **3 - TARIFICATION**

Les tarifs sont fixés par le Conseil municipal et sont affichés à l'accueil de la Mairie.

Ils sont revus chaque année pour chaque rentrée scolaire.

- 3 tarifs en fonction du quotient familial :  
< 700 € / entre 700 et 1 100 € et > ou égal à 1 100 €.

➤ **Un tarif exceptionnel : pour les repas consommés mais non réservés dans les délais.**

- Tarif enseignant.

Le calcul est fait par la commune sur présentation de l'avis d'imposition.

Aucune modification rétroactive ne sera appliquée.

À défaut de communication de votre avis d'imposition, la tarification la plus élevée sera systématiquement appliquée en fonction du barème en vigueur.

Si la famille est domiciliée hors de la commune, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

### **4- MODALITÉS DE PAIEMENT**

#### **1. Mode de règlement :**

La facturation des repas est adressée en fin de mois et payable à la commune de Pennautier.

Le règlement des factures peut être effectué selon plusieurs modes de paiement :

- Via le portail famille.
- En espèces.
- Par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de la Régie Cantine Pennautier.

#### **2. Délais de paiement :**

Les sommes dues doivent être réglées à réception de la facture.

Aucune régularisation de facture ne peut avoir lieu après l'envoi de la facture suivante.

Toute réclamation doit être signalée au service administratif au plus tôt.

## **5 - DISCIPLINE**

La discipline au sein de la restauration scolaire est identique à celle qui est exigée dans le cadre ordinaire de l'école, à savoir :

- Le respect mutuel.
- L'obéissance aux règles.

Un enfant qui poserait des problèmes de discipline pourra, après avertissement resté sans suite, être exclu des effectifs de la restauration.

## **6 - ACCEPTATION DES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS**

L'inscription de votre enfant à la restauration scolaire vaut acceptation du présent règlement.

Fait à PENNAUTIER le 11 Juin 2026

**Jean-Paul TABARLY**  
**Maire**



LE PORT  
FAMILI

# Guide utilisateur

## Portail famille



carcassonne

TERRES D'AVANCE

aggle

Invoite de connexion

**Se connecter**

monLmail@carcassonne-agglo.fr

Mot De Passe Oublié ?

SE CONNECTER

**1**

**Mon espace famille**  
Retrouvez ici votre QF,  
Tarifs, Attestations...

**2**

**Démarches**  
Listing des démarches  
disponibles.

**3**

**Menu rapide**  
Accédez aux éléments  
principaux du portail.

**4**

**Mes notifications**  
Accédez à votre boîte de  
réception...

Mon tableau de bord

carcassonne  
TERRES D'AUDAGNAGGLO

**PORTAIL  
LEFAMILLE**

Gérez en toute simplicité les activités  
de vos enfants !

Payer les factures (0)  
Aucune facture en attente à payer

Mes démarches en cours (01)  
Je consulte un devis  
En vérifiant les documents nécessaires  
Je consulte les devis

Démarches disponibles (11)  
CONSULTER LES DEVIS DISPONIBLES (01, 02, 03)  
CONTACTER UN DEVIS  
OBTENIR UN COMPTE FAMILLE AL, AL2  
Statut de mes démarches  
15 - 1500 - 15000 - 150000 - 1500000 AL, AL2  
OBTENIR UN DEVIS

**5**

**Payer une facture**  
Retrouvez vos factures en  
attente de paiement.

**6**

**Démarches en cours**  
Retrouvez vos démarches  
en cours de traitement.

**7**

**Service**  
Charte d'utilisation du  
portail famille.

**8**

**Démarches**  
Statut des démarches en cours.

**9**

**Navigateurs**  
Liste des navigateurs supportés.

